

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux et chirurgicaux Question écrite n° 57310

Texte de la question

M. Jacques Desallangre souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur l'activité des néphrologues et la prise en charge des dialysés. L'activité des néphrologues repose sur un seul acte qui est le traitement des dialysés. Cet acte totalement codifié n'est appliqué que trois séances par semaine. Depuis plusieurs années, l'activité néphrologue augmente régulièrement de 6 à 8 % par an. Dans ces conditions, il souhaiterait savoir si pénaliser les néphrologues parce que les dépenses de prise en charge des dialysés ont augmenté de 6 %, n'est pas reconnaître que ceux-ci n'avaient pas pris en charge cette augmentation des besoins de santé totalement identifiable.

Données clés

Auteur: M. Jacques Desallangre

Circonscription: Aisne (4e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 57310

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé: santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 548